

LES ARRETES DE REFUS EN MATIERE D'URBANISME

☐ Jeudi 15 octobre – Formation à distance

Les fondements du refus d'une autorisation d'urbanisme

Les différents types d'autorisations concernées (PC, DP, PA, permis modificatif).

Hierarchie des normes applicables.

Analyse des motifs de refus les plus fréquents.

Construire une motivation juridiquement solide

Les exigences légales de motivation.

La rédaction des considérants.

L'articulation entre les faits constatés et les règles applicables.

Les erreurs à éviter.

Sécuriser la rédaction de l'arrêté

Structure et contenu de l'arrêté.

Mentions obligatoires.

Notification et publicité de la décision.

Les conséquences d'une motivation insuffisante.

Prévenir et gérer les recours

Recours gracieux et recours contentieux.

Les moyens d'annulation les plus fréquemment invoqués.

Analyse de jurisprudences récentes et cas pratiques.

Les objectifs
Identifier les fondements juridiques permettant de refuser une autorisation d'urbanisme.
Prévenir les contentieux
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**LES ARRETES DE REFUS EN MATIERE D'URBANISME**

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 15 octobre 2026 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| ☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| ☐ Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| ☐ Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| ☐ Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h

Contact : 06 40 40 91 86 - contact@fpt-formations.com

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation